

Bureau n°14 de la CLE du SAGE ALLAN

9 février 2016

Préfecture de Belfort

Compte-rendu

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
CHITRY-CLERC Marie-Claude	EPTB Saône-Doubs	mc.chitry-clerc@territoiredebelfort.fr
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	daniel.feurtey@cg90.fr
VERNIER Patrice	Pays Montbéliard Agglomération	mairie-vandoncourt@agгло-montbeliard.fr
FAIVRE Marie-Claire	Conseil Départemental 70	marie-claire.favre@haute-saone.fr
DUPREZ Jean-Jacques	CC Sud Territoire	jejadu90@orange.fr
PASTORI Daniel	Union régionale des fédérations de pêche	pastori.daniel@free.fr
RASPILLER Marlène	Chambre Consulaire d'Industrie 90	
BELLECC Simon	ARS	simon.bellecc@ars.sante.fr
FAUVEL Dominique	DDT Territoire-de-Belfort	dominique.fauvel@territoire-de-belfort.gouv.fr

Assistaient également à la réunion :

Nom	Structure	Adresse mail
RICHERT Jean	Conseil Départemental 90	jean.richert@territoiredebelfort.fr
HEILMANN Louis	Communauté d'Agglomération Belfortaine	l.heilmann.mairie.roppe@wanadoo.fr
GANDON Gregory	Communauté d'Agglomération Belfortaine	ggandon@agгло-belfort.fr
CHRISTOPHE Clémence	Pays de Montbéliard Agglomération	clemence.christophe@agгло-montbeliard.fr
VEREECKE Julie	DREAL Bourgogne Franche-Comté	julie.vereecke@developpement-durable.gouv.fr
DZIADKOWIAK Céline	DDT Doubs	celine.dziadkowiak@doubs.gouv.fr
DEPENAU Rachel	DDT Doubs	rachel.depenau@doubs.gouv.fr
CORNET Françoise	DDT Haute-Saône	françoise.cornet@haute-saone.gouv.fr
SCHILT Olivia	DDT Territoire-de-Belfort	olivia.schilt@territoire-de-belfort.gouv.fr
RICHER Caroline	DDT Territoire-de-Belfort	caroline.richer@territoire-de-belfort.gouv.fr
LYVINEC Ewen	EPTB Saône et Doubs	ewen.lyvynec@eptb-saone-doubs.fr
HENNEBELLE Florine	EPTB Saône et Doubs	florine.hennebelle@eptb-saone-doubs.fr

Excusés :

Nom	Structure	Adresse mail
BURKHALTER Fernand	CC Pays d'Héricourt	
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny	hervé.grisey@wanadoo.fr
ROUSSET Denis	Agence de l'eau	denis.rousset@eaurmc.fr

Marie-Claude CHITRY-CLERC accueille les participants.

La présidente rappelle que le bureau de la CLE se réunit ce jour pour avancer sur la démarche SLGRI issue de la directive inondations et qui, depuis la CLE du SAGE Allan du 26 janvier 2015, bénéficie d'un accompagnement de la CLE et des acteurs locaux pour son élaboration et sa mise en œuvre.

Julie Vereecke, DREAL BFC, et Ewen Lyvinec, EPTB SD, seront co-animateur de ce bureau.

1. Rappel de l'avancement de la Directive Inondation

Mme Vereecke procède à un rappel de l'avancement de la Directive européenne dite « Inondation » et qui, depuis 2007, a évolué :

- sur le territoire national en une Stratégie Nationale de Gestion du Risque d'Inondation (SNGRI) ;
- dans le bassin Rhône-Méditerranée en un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) ;

et doit aujourd'hui être déclinée en une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) au niveau du bassin de l'Allan et notamment des agglomérations de Belfort et Montbéliard, démarche obligatoire suite à la désignation de ces deux agglomérations comme Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI).

Mme Vereecke rappelle les décisions qui avaient été délibérés lors de la CLE du 26 janvier 2015 :

- une inscription dans l'enjeu de gouvernance d'un accompagnement de la CLE et des acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale ;
- un périmètre retenu pour la stratégie locale correspondant au périmètre du SAGE agrandi aux 6 communes appartenant au Pays de Montbéliard Agglomération et non incluses dans ce périmètre ;
- la commission inondation désignée comme instance de concertation pour l'élaboration de la SLGRI.

Le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée a été arrêté le 7 décembre 2015 par le préfet de bassin. Il contient une première version de la Stratégie locale qui est divisée en 5 grands objectifs, eux-mêmes déclinés en dispositions.

2. La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) pour 2016

M. Lyvinec présente au bureau les délais pour la réalisation de la Stratégie locale. Un arrêté du contenu devra être pris en décembre 2016, ce qui oblige, au vu des délais serrés, de désigner en février la liste des parties prenantes. Deux animateurs sont pressentis pour l'élaboration de la SLGRI : la DREAL Bourgogne Franche-Comté, représentante obligatoire des services de l'Etat lorsque la Stratégie locale s'étend sur plusieurs territoires, et l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs pour représenter les collectivités.

Il propose que les orientations et priorités locales en matière de prévention des risques d'inondation soient discutées lors d'ateliers thématiques au sein des prochaines commissions « inondation » du SAGE. Trois axes de travail importants sont identifiés :

- aménagement du Territoire
- connaissance de l'aléa et culture du risque
- gestion de crise et gestion des ouvrages

La déclinaison opérationnelle de la Stratégie locale pourrait se faire à travers un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) entre 2017 et 2021.

3. Proposition d'une méthodologie et enjeux financiers

Mme Vereecke expose la possibilité de pouvoir bénéficier d'un financement de la phase d'élaboration de la Stratégie locale par l'intermédiaire d'un PAPI d'intention, préalable au PAPI opérationnel.

Le PAPI d'intention permettrait d'établir un diagnostic précis de la vulnérabilité du territoire et d'obtenir un taux de financement allant jusqu'à 50% pour la réalisation d'études, de concertation locale, de structuration de la gouvernance, et la définition d'un programme d'actions hiérarchisées et également pour le financement de l'animation, point important pour favoriser la concertation des parties prenantes et permettre de prendre en compte les attentes des collectivités dans la Stratégie locale.

Mme Vereecke souligne les délais contraints, car le dossier de PAPI serait à déposer en mai 2016, et l'importance de la démarche pour pouvoir bénéficier de subventions lors de la déclinaison opérationnelle de la Stratégie locale à partir de 2017.

De plus, le diagnostic permettrait de disposer d'un état des lieux à un instant zéro et ainsi de mettre en avant les désordres qu'engendreraient de nouvelles crues sur le bassin de l'Allan, pour ensuite réfléchir à des pistes de mesures et d'actions de réduction de la vulnérabilité du territoire.

Afin de montrer quels types d'informations peuvent être issues d'un tel diagnostic, Julie Vereecke propose à PMA et à la DDT du Doubs de présenter le diagnostic de vulnérabilité réalisé sur le secteur de PMA et les utilisations qui en sont faites.

Présentation du diagnostic de vulnérabilité du Pays de Montbéliard Agglomération face au risque d'inondation

Clémence Christophe présente une étude qui a été commandée par PMA dans le cadre de la lutte contre le risque d'inondation. Le but de l'étude était :

- de dresser un bilan chiffré des actions de réductions déjà menées par PMA ;
- d'appréhender les désordres qu'engendrerait aujourd'hui une nouvelle crue sur un ou plusieurs des cours d'eau qui traversent l'agglomération ;
- de réfléchir à des mesures et à des pistes d'actions de la future SLGRI pour réduire la vulnérabilité du territoire.

De plus, Mme Christophe met en avant l'analyse poussée de la vulnérabilité des réseaux, qui a été réalisée pour permettre d'identifier les points sensibles en cas de montée des eaux et d'identifier les populations impactées.

Le périmètre de l'étude a été celui du territoire complet de PMA, soit 29 communes.

L'étude réalisée a comporté 4 phases :

- l'étude des aléas en analysant l'étendue des enveloppes inondables pour 3 crues (Q10, Q100 et Q1000) avec et sans aménagements ;
- l'étude des enjeux à travers un recensement des habitations, entreprises, réseaux, zones agricoles et avec un rendu sous forme de cartographies par enjeux ;
- l'étude de la vulnérabilité aux enjeux notamment un bilan des actions de protection déjà menées par PMA, le coût évalué qu'engendrerait une inondation par type de crue et par communes, la vulnérabilité des réseaux et la création de cartes de vulnérabilité des enjeux ;
- une synthèse et des propositions d'actions à travers la définition de zones vulnérables prioritaires.

Dans sa présentation, Mme Christophe a mis en avant les nombreuses cartes qui ont pu être créées suite à la réalisation du diagnostic, permettant de combiner un aléa avec un ou plusieurs enjeux choisis.

Présentation de la mission Référent Départemental Inondations de la DDT Doubs et du travail d'analyse du risque inondation suite au diagnostic réalisé par PMA

Rachel Depenau rappelle le contexte réglementaire de la mission de Référent Départemental Inondations (RDI) qui est extraite d'une circulaire interministérielle du 28 avril 2011 dans le cadre du dispositif ORSEC de gestion de crise. La mission consiste en période de crise à apporter un appui technique au préfet ainsi que pour la préparation de la gestion des crises en construisant de la donnée avec le SPC pour le compte du préfet. L'objectif est de disposer d'outils opérationnels à une échelle macro permettant une identification des secteurs à risques et de leur vulnérabilité compte tenu des prévisions diffusées.

La collaboration avec PMA permet un partage des informations pour comparaison et compléments des différentes informations sur les enjeux.

M. Lyvynec reprend la présentation de la SLGRI et revient sur l'intérêt de réaliser un PAPI d'intention, c'est-à-dire de :

- réaliser un diagnostic qui permettrait d'apporter des informations pour la structuration de la phase opérationnelle du PAPI ;
- bénéficier d'une animation qui permette d'associer l'état et les collectivités dans la rédaction de la Stratégie locale.

A plus long terme, M. Lyvynec précise que la réalisation d'un PAPI permettrait de disposer de subventions de l'Etat allant jusqu'à 50% pour la phase opérationnelle.

M. Lyvynec précise que malgré une situation économique difficile, les collectivités trouvent leur intérêt à participer à la Stratégie locale d'une part pour y faire figurer leurs enjeux locaux et priorités d'actions et d'autre part pour aboutir à une démarche structurée qui optimiserait les financements. Il est également

rappelé que, sur chacun des TRI, la Stratégie Locale sera le préalable à toute démarche de Protection des Inondations (PI) (article L566-8 du code de l'environnement).

Afin d'aider les participants à imaginer ce qu'il est possible d'inclure dans la réalisation d'un PAPI, M. Lyvynec présente une liste non exhaustive d'actions qui pourraient être réalisées lors de la phase opérationnelle de la Stratégie Locale : « compléter les dispositifs de protection des inondations sur le bassin de l'Allan », « Prévoir la mobilisation de certaines zones naturelles d'expansion de crues non fonctionnelles » ou encore « Réviser les cartographies établies à l'échelle du TRI en fonction des nouveaux éléments de connaissance ».

4. Echanges et discussions

Mme Chitry-Clerc conclut sur la présentation en approuvant la réalisation d'un diagnostic au vu des enjeux.

M. Heilmann précise que depuis l'assemblée générale de la CAB le 30 mars 2015, la CAB reste sur sa position, le débat n'ayant pas avancé faute de communication. Il rappelle aussi que la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) n'a pas de compétences dans la gestion des inondations et voudrait mieux comprendre où mènera la Stratégie locale.

Mme Chitry Clerc rappelle que le deuxième tour des élections départementales ayant eu lieu un jour avant l'assemblée générale de la CAB, et cela ayant marqué un tournant dans la CLE du SAGE avec notamment le départ de la présidente de la CLE du SAGE Allan, la CAB n'avait personne à qui adresser ses remarques jusqu'au 12 janvier.

M. Heilmann convient que la responsabilité de la nouvelle présidente n'est pas engagée mais fait part de son scepticisme devant la démarche engagée.

M. Lyvynec prend la parole pour exposer à M. Heilmann et aux autres participants les intérêts de réaliser un PAPI d'intention en reprenant les exemples de travaux pouvant intégrer un PAPI. La réalisation d'un diagnostic permettrait justement de pouvoir faire un état des lieux de ce qui est fait et de ce qui reste à faire et d'aboutir à un bilan homogènes entre les deux agglomérations. De plus, aujourd'hui, il n'y a pas de travaux pré-identifiés. Les actions évoquées restent des exemples de ce qui pourrait être fait. Le PAPI serait initié en 2017 ce qui permettrait de lancer des études et/ou des travaux.

M. Heilmann pose la question du suivi financier des études et travaux.

M. Lyvynec rappelle qu'en 2018 les collectivités récupéreront la compétence GEMAPI et qu'un diagnostic financé en partie est une opportunité de bénéficier d'une vision globale.

M. Heilmann précise qu'il y a un risque que la loi NOTRe soit modifiée d'ici à 2018 et ainsi qu'il n'y ait pas de raison de s'engager dans la démarche avant qu'elle soit appliquée.

M. Feurtey prend la parole pour rappeler la nécessité d'un diagnostic à l'échelle du bassin versant qui permettrait dans un premier temps d'étudier les secteurs où des travaux pourraient être nécessaires. Ainsi, un PAPI d'intention semble être une idée à suivre pour pouvoir bénéficier de subventions. Il serait aussi intéressant de savoir combien PMA a dépensé pour réaliser son propre diagnostic et ainsi connaître le montant qui resterait à la charge des collectivités.

M. Lyvynec est en capacité de donner les chiffres demandés par M. Feurtey. 45 000 € TTC ont été dépensé par l'agglomération de Montbéliard pour réaliser le diagnostic. En considérant le travail déjà accompli par PMA, le besoin similaire pour la CAB et la volonté de disposer d'un diagnostic plus « macro » pour les communes moins sensibles, le montant du diagnostic ne devrait pas dépasser 100 000 € TTC. L'Etat peut subventionner l'étude jusqu'à 50%, en qualité de potentiel maître d'ouvrage l'EPTB SD pourrait s'engager à verser 20%, il resterait donc 30%, soit environ 30 000 €, à la charge des collectivités. Une éventualité pourrait être un subventionnement de 15% par la CAB et des 15% restant par les autres EPCI du territoire.

M. Heilmann rappelle qu'un projet de Pôle Métropolitain rassemblant les agglomérations de Belfort et Montbéliard est en cours et pourrait être effectif d'ici 1 à 2 ans, ainsi ne serait-il pas plus raisonnable d'attendre ?

M. Lyvynec rappelle que l'échéance de rendu de la Stratégie Locale est décembre 2016 et qu'au vu des délais très serrés il n'est pas possible d'attendre. Il rappelle que si les collectivités ne souhaitent pas y participer,

l'état (DREAL BFC) se chargera de rédiger la Stratégie sans que les collectivités ne puissent y être pleinement associées.

Mme Vereecke approuve.

M. Gandon prend la parole pour faire remarquer que la Communauté d'Agglomération Belfortaine et le Pays de Montbéliard Agglomération sont toutes deux foncièrement différentes et ne peuvent ainsi être comparées. Il rappelle aussi qu'un PAPI a été mis en œuvre sur le Territoire de Belfort (PAPI Allan-Savoireuse) pour lequel toutes les actions n'ont pas pu être réalisées, et qu'un PPRI est également en cours de révision. Ce dernier permettra notamment d'actualiser les zones vulnérables aux aléas.

Mme Chitry-Clerc précise que le PAPI cité ne recoupe pas le territoire de la SLGRI dans sa totalité.

Mme Christophe précise qu'un diagnostic permettrait de prendre en considération l'existant qui a évolué depuis la mise en œuvre initiale du PAPI Alla-Savoireuse.

M. Gandon se demande de quelle façon s'articuleront les cartes de l'Etat (issues de la cartographie des TRI), les cartes issues du diagnostic et les cartes issues de la révision du PPRI. Il rappelle aussi que la CAB s'était opposé aux cartes réalisées par l'Etat au moment de la cartographie des TRI car elles étaient très pénalisantes voire imprécises par endroit. M. Gandon s'interroge également sur la nécessité de réaliser des nouvelles cartes.

M. Feurtey répond qu'un PAPI d'intention permettrait de créer de nouvelles données en compilant les données existantes, sans modélisation de nouveaux aléas et en prenant en compte la vulnérabilité des territoires qui a pu évoluer depuis l'amorce du PAPI Allan-Savoireuse. Les rendus peuvent être aussi bien des cartes que des tableaux, et il sera, de plus, possible de faire converger les différentes cartographies.

M. Gandon réitère sa demande de considérer le travail qui a déjà été fait.

Mme Vereecke est d'accord avec M. Gandon sur la possibilité et l'intérêt de reprendre les actions non réalisées dans le PAPI Allan Savoireuse : on ne démarre pas la Stratégie Locale avec rien. La remise en question de la Stratégie locale n'est pas possible étant donné l'identification du TRI Belfort-Montbéliard. Le diagnostic permettra de bénéficier d'une vision plus actualisée des enjeux et de bénéficier de rendus plus complets notamment au niveau des coûts engendrés par différents aléas. Cela permettra de disposer d'une Stratégie Locale cohérente.

Mme Christophe précise que pour PMA, il n'a pas été question de recommencer le travail à zéro mais bien d'utiliser les données déjà existantes et de faire justement un bilan sur toutes les données dont disposait l'agglomération.

M. Vernier approuve l'importance de prendre en compte l'existant.

Mme Christophe reprend la parole pour séparer le travail qui a été fait en DREAL du travail fait par PMA. En effet, l'agglomération a réalisé des cartes plus détaillées et plus précises en s'arrêtant sur les détails là où la DREAL était à un niveau plus « macro » avec la cartographie des TRI.

Mme Vereecke et M. Lyvynec avancent la possibilité d'intégrer à la Stratégie locale une action de révision des cartes. Une fois le PPRI Savoireuse révisé, ce sont bien ces cartes-ci qui s'appliqueront (application réglementaire du PPRI).

M. Fauvel précise que le PPRI ne sera pas approuvé avant fin 2017 et donc que les cartes ne pourront pas être utilisées avant.

M. Feurtey prend un peu de recul pour reprendre les enjeux administratifs de la Stratégie locale, c'est-à-dire qui porte l'étude / qui possède les compétences. Concernant le financement de l'étude, 30 000 € restent à trouver. Il est envisageable d'utiliser le même mode de recherche des financements que pour l'étude socio-économique réalisée dans le cadre du SAGE Allan.

Mme Chitry-Clerc répond à M. Gandon sur l'impossibilité d'attendre l'émergence du pôle métropolitain.

M Duprez prend la parole. Il souhaiterait que l'on s'intéresse plus aux origines des inondations qui sont un résultat d'une mauvaise utilisation des sols.

Mme Chitry-Clerc répond en confirmant l'importance de faire figurer les SCOTs dans la liste des parties prenantes de la Stratégie locale.

M. Lyvynec avance qu'un diagnostic pourrait justement apporter des éléments de réponses aux interrogations que se pose M. Duprez.

M. Duprez répète que les incohérences des constructions qui se font en dépit des écoulements créent des déviations et donc des inondations.

M. Fauvel approuve et ajoute la disparition des zones humides.

M. Duprez avance la difficulté de comprendre les règles qui encadrent la construction dans les zones humides.

Mme Chitry-Clerc communique sur le travail de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui travaille sur le sujet.

Mme Vereecke précise que l'association des maires est présente dans la liste des parties prenantes ce qui permettra de les sensibiliser à ce problème.

M. Lyvynec rappelle que l'intérêt du diagnostic est de disposer d'un état initial au temps zéro et à l'échelle du bassin versant pour pouvoir mieux étudier l'évolution du risque. L'état initial est un préalable indispensable.

Mme Cornet prend la parole pour demander comment tout ceci entrera dans un planning.

M. Lyvynec précise que cela sera abordé par la suite par l'animatrice du SAGE mais rappelle qu'en engageant le PAPI d'intention en mai 2016, celui-ci se terminerait mi-2017 et serait suivi par un PAPI opérationnel. Il rappelle pour cela le besoin de disposer d'une première version de la SLGRI à la fin du premier semestre 2016.

Mme Vereecke ajoute que l'échéance du premier semestre 2016 est due à un temps de consultation des parties prenantes, du public et du préfet coordonnateur de bassin prévue en septembre et octobre. En recoupant les commissions inondations pour faire avancer la réflexion de la Stratégie Locale, il est encore possible de tenir les délais.

M. Lyvynec demande s'il est possible de valider le premier point : Co-animation de la phase d'élaboration de la stratégie par la DREAL BFC et l'EPTB SD.

Le point est validé à l'unanimité à la condition que la commission inondation du SAGE et la commission d'étude de la SLGRI soient bien séparées par deux ordres du jour malgré la coordination des deux séances.

M. Lyvynec demande s'il est possible de valider le deuxième point : la définition des parties prenantes.

M. Gandon met en avant le problème de la compétence des collectivités sur le sujet.

M. Lyvynec lui répond que dans la Stratégie Locale figurera un bilan sur les besoins des collectivités en matière d'inondations et que toutes les parties prenantes, disposant ou non de la compétence, pourront y inscrire leurs souhaits.

Mme Vereecke souligne que la compétence inondation n'est pas nécessaire pour les parties prenantes car il s'agit d'associer un grand nombre d'acteurs locaux pour élaborer la stratégie locale. L'exemple de l'association des SCoTs à cette démarche est donné.

M. Duprez s'inquiète sur la possibilité de tenir les délais.

M. Fauvel met en avant que si la démarche de PAPI d'intention n'est pas lancée cette année, il ne sera plus possible de bénéficier de subventions. C'est une opportunité qu'il ne faut pas laisser passer.

Mme Christophe rappelle que le coût de travaux d'anticipation n'est rien, comparé au coût qu'engendrerait une crue.

M. Feurtey avance que la CAB, du fait de sa sensibilité aux crues, ne peut pas ne pas intégrer les parties prenantes.

M. Bellec prend la parole pour sensibiliser la CAB qui, en tant que gestionnaire de réseaux, serait largement impactée par une crue avec des reconstructions de réseaux d'eau potable par exemple. Il y a là de très gros enjeux sanitaires en termes d'impacts.

Mme Vereecke et Mme Christophe avancent que le but d'un diagnostic n'est pas seulement de planifier des travaux. Il peut être possible, dans le cadre du PAPI d'intention, de travailler sur la réduction de la vulnérabilité simplement via des actions simples et peu coûteuses.

Mme Chitry-Clerc conclut que les participants ne peuvent contraindre la CAB à travailler dans ce groupe de discussions mais qu'ils ont tous l'obligation de travailler sur le TRI.

La liste des parties prenantes pré-identifiées est validée à condition de rajouter l'association des maires du Territoire de Belfort et l'agence de développement économique. Il est à noter toutefois que la CAB émet une réserve sur sa participation.

M. Lyvynec demande si le point 4 est validé (élaboration de la stratégie par le biais d'ateliers thématiques lors des Commissions Inondation élargie aux parties prenantes). Le point est validé à l'unanimité.

M. Lyvynec demande s'il est possible de valider le point 3 (Discussion du cadre PAPI d'intention pour le financement de l'animation et du diagnostic de territoire).

M. Fauvel met en avant le travail de PMA qui permet de montrer l'importance d'une telle travail démarche et que tout le monde est d'accord sur l'intérêt d'un diagnostic qui permette de définir les enjeux locaux et de bénéficier d'une animation pour la Stratégie locale.

M. Duprez demande quelles collectivités participeraient au financement des 30% manquant. Le problème étant que l'Etat en demande toujours plus mais en donne de moins en moins.

M. Feurtey propose de faire un tour des collectivités pour obtenir des financements.

Mme Chitry-Clerc et Mme Christophe rappellent que ces coûts sont négligeables face à ce que coûterait aux deux agglomérations le départ de grands groupes comme Peugeot-Citroën ou Alstom, en raison d'inondation de leurs infrastructures.

M. Gandon rappelle que la CAB a signé un contrat de 22 millions d'euros avec l'Agence de l'eau sur des travaux d'environnement.

M. Duprez s'inquiète sur les suites à donner à l'étude diagnostic.

Mme Chitry-Clerc propose pour conclure de faire chiffrer l'étude et de rediscuter ensuite.

Le point trois n'est donc pas validé.

5. Echancier des commissions

Florine Hennebelle prend la parole pour présenter et faire valider l'échéancier des prochaines commissions thématiques en vue d'avancer dans la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

Marie-Laure Berthommé, animatrice du SAGE Allan jusqu'en juillet 2015, avait bien avancé la rédaction du PAGD. Pour aider sur les formulations réglementaires dans la rédaction du PAGD et du règlement, l'animation du SAGE bénéficie d'une aide de relecture d'un cabinet d'avocat « Droit Public Consultant » à hauteur de 4 séances de travail grâce à un financement de l'agence de l'eau

Mme Hennebelle rappelle le travail qui a été fait jusqu'à aujourd'hui.

Le PAGD se découpe en 5 parties :

- définition, objectifs et portée juridique du SAGE ;

- synthèse de l'état des lieux ;
- exposé des enjeux ;
- dispositions du PAGD du SAGE pour les 5 enjeux ;
- évaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et au suivi de celle-ci.

Les trois premiers chapitres ainsi que les dispositions des 2 premiers enjeux (gouvernance et quantité) ont déjà été rédigés par Marie-Laure Berthommé et relus par DPC lors de 2 séances de travail. Il en reste ainsi 2 sur les 4 initialement prévues qui pourraient être découpées comme suit :

- 1 séance pour la rédaction des dispositions des enjeux 3 et 4 (qualité et inondations) ;
- 1 séance pour la rédaction des dispositions du chapitre 5 (morphologie et milieux aquatiques).

De plus en parallèle, s'effectuera la rédaction du règlement.

Il est proposé, dans un souci de remobilisation des commissions, que des réunions de travail soient organisées assez rapidement. Le travail étant plus avancé pour la commission quantité (relecture du chapitre par DPC en juin 2015), il peut être envisagé d'organiser un échange en avril pour valider les remarques qui ont été apportées par le cabinet d'avocat.

Pour ce qui est des trois autres commissions où le travail de rédaction reste à faire, des réunions de travail pourraient être organisées en mars/avril pour une reprise en main des sujets par la nouvelle animatrice ; s'ensuivrait la relecture par DPC et une validation par la commission en juin.

Les commissions « inondation » en lien avec ce qui a été annoncé précédemment se dérouleront avec un double ordre du jour : une partie serait dédiée au SAGE et une autre à la SLGRI.

L'échéancier des futures commissions est approuvé à l'unanimité.

Mme Chitry-Clerc remercie l'ensemble des participants.